



LETTRE D'ACCUEIL AUX AGENTS CONTRACTUELS



BIENVENUE À LA DGFIP ! Qui sommes nous ?

Solidaires Finances Publiques t'adresse ses félicitations pour ton recrutement en tant qu'agent contractuel de la DGFIP. La possibilité de te rencontrer et de t'accueillir physiquement est tributaire de l'évolution des consignes sanitaires, mais à ce jour les mesures sont allégées. Les sections locales de notre organisation, présentes dans toutes les directions, viendront donc à ta rencontre.

Comme pour tout agent de la DGFIP, nos équipes militantes sont à ta disposition pour t'apporter informations, conseils et défendre tes droits dans un univers administratif tout nouveau pour toi.

C'est la loi de transformation de la fonction publique du 6 août de 2019 qui a élargi la possibilité offerte aux administrations de l'État de recruter des agents par voie contractuelle sur des emplois permanents, en rupture avec le statut général et les principes statutaires de la fonction publique.

Solidaires Finances Publiques a combattu ce texte et continue à défendre le principe du recrutement de fonctionnaires de carrière, titulaires de leur poste, par le biais du concours. Il est en effet plus protecteur pour les agentes et les agents et offre de meilleures garanties pour le service public.

Si nous sommes opposés à ce mode de recrutement, et au fait que les contrats soient à durée déterminée, nous t'informerons, te représenterons et le cas échéant te défendrons avec détermination comme tous les collègues de la DGFIP.

Tu fais partie des collègues recruté·es par ce biais. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes encore dans l'attente de nombreuses précisions de l'administration sur ton statut, tes droits et obligations. Nous te livrons néanmoins dans ce livret d'accueil les informations en notre possession.

Le statut de personnel contractuel de la DGFIP reste pour l'essentiel à construire. Solidaires Finances Publiques défend le principe d'un alignement des droits des agents contractuels sur ceux des titulaires. Même travail- Mêmes droits !

Solidaires Finances Publiques est un syndicat professionnel, fortement implanté à la DGFIP, et reconnu en son sein pour sa technicité dans tous les actes de gestion, sa présence sur l'ensemble du territoire, sa connaissance et la défense des missions de la DGFIP, son attachement à l'unité d'action syndicale. Au-delà, il l'est également pour ses expertises en matière de finances publiques, et son combat pour la justice fiscale.

Solidaires Finances Publiques est également engagé au ministère avec sa fédération, Solidaires Finances, à la Fonction publique et à l'interprofessionnel au sein de l'Union syndicale Solidaires.

Solidaires Finances Publiques est un syndicat d'adhérentes et d'adhérents, actifs mais aussi retraité·es avec le comité de liaison des retraité·es, l'UNIRS (Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité·es Solidaires), la FGR (Fédération Générale des Retraité·es).

Solidaires Finances Publiques, est également ouvert vers l'extérieur en lien avec les associations ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Action Citoyenne) Plateforme paradis fiscaux et judiciaires, OXFAM, Fondation Copernic, Droit au logement, VISA (Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes).

Solidaires Finances Publiques défend un syndicalisme indépendant, combatif, technicien et de proximité !

Tu pourras prendre le temps de découvrir l'ensemble de notre action syndicale sur notre site solidairesfinancespubliques.org

La DGFIP au cœur du service public

Tu viens d'intégrer la DGFIP en vue de participer à l'exercice de missions de service public, c'est à dire d'**activités d'intérêt général au service de toutes et tous**. Il ne s'agit pas d'une « activité comme une autre ». A ce titre, des principes s'imposent à l'administration et à l'ensemble des agentes et des agents. Solidaires Finances Publiques défend ces principes aujourd'hui malmenés par des réformes qui désorganisent et dégradent le service rendu à l'utilisateur.

L'égalité et l'universalité : Chacun·e doit pouvoir accéder, indépendamment de ses moyens et de ses possibilités, à un service public de qualité.

La neutralité : Elle assure le libre et l'égal accès de toutes et tous aux services publics sans distinction et l'interdiction de toute discrimination fondée sur les convictions politiques, philosophiques, religieuses, syndicales ou tenant à l'origine sociale, au genre, à l'état de santé, au handicap ou à l'origine ethnique.

La proximité et la continuité : La présence équilibrée du service public est un gage de cohésion sociale et un outil primordial d'aménagement du territoire. Un accès physique doit être préservé pour toutes et tous avec des horaires suffisamment étendus et à une distance raisonnable. La dématérialisation et internet constituent des compléments utiles aux usager·es mais ne doivent en aucun cas remplacer les guichets et augmenter les inégalités. Les évolutions technologiques devraient être génératrices de progrès pour les usager·es.

La transparence : Le principe de transparence permet à tout citoyen·ne ou usager·e de s'assurer du bon fonctionnement des services publics et du correct emploi des deniers publics. Tout·e usager·e dispose d'un droit à l'information sur l'action des services publics.

Pourquoi sommes-nous opposés au principe du recrutement contractuel ?

Un danger pour le service public et pour les agent·es

La garantie d'un service public de qualité, au bénéfice de toutes et tous est indissociable du statut de la fonction publique et du principe de l'emploi statutaire.

C'est la raison pour laquelle Solidaires Finances Publique demeure opposé au recrutement massif d'agent·es et d'agents contractuels. Cette modalité de sélection heurte en effet le principe d'égal accès

Comme tous les jours
il y a tout ce qu'il faut
dedans...

aux emplois publics en raison de l'absence de caractère impersonnel. La relation contractuelle affecte ensuite le principe d'indépendance de l'agent public.

En effet l'agent contractuel est moins protégé que le fonctionnaire titulaire qui bénéficie de la garantie de son grade et pour qui la suppression éventuelle de son emploi est sans incidence sur son appartenance à la fonction publique. Dès lors aucun chantage à l'emploi qui résulterait de pressions politiques, économiques ou de l'arbitraire administratif, ne peut le menacer. Ce n'est pas le cas d'une personne dont la reconduction éventuelle du contrat est tributaire du chef de service.

L'institution de la précarité pour les agent·es et les agents contractuel·es

Le recrutement contractuel renforcé par la loi de transformation de la fonction publique est pour l'instant à durée déterminée. Sa durée est de 3 ans renouvelable une fois au maximum. Elle installe dès lors le plus grand nombre dans la précarité. En tant qu'agent contractuel, tu ne bénéficies pas de garanties statutaires en cas de restructuration et de disparition de ton emploi. Enfin ton droit à la formation n'est pas consacré.

Ton statut

Ta rémunération

La rémunération est en principe librement fixée par le contrat. En réalité, à la DGFIP et en particulier



...Pour aider toutes et tous et éviter les pièges !



pour les agents qui exerceront des fonctions de cadre A, B ou C, elle devrait être arrêtée par référence à la rémunération des agents titulaires. Aussi elle est calculée en fonction de l'indice brut d'un cadre équivalent en début de carrière, de l'indemnité de résidence, de l'indemnité mensuelle de technicité et éventuellement des indemnités à caractère familial.

Tes droits à congés

Tu disposes des mêmes droits à congés qu'un agent titulaire soit 30 jours de congés par an. En revanche, pour l'instant, ne pouvant opter pour le module horaire de ton choix, tu ne peux bénéficier de jours ARTT. De la même manière, tu ne peux ouvrir un compte épargne temps (CET).

Solidaires Finances Publiques revendique que tu puisses bénéficier de la même liberté de choix de ton module horaires et donc, le cas échéant, de jours ARTT.

Ta formation professionnelle en cours de carrière

Tu vas effectuer 2,5 jours de formation socle. Ce module a pour objectif de te faire découvrir les missions de la DGFIP, de te présenter l'environnement numérique et bureautique propre à la DGFIP, la communication écrite, la rédaction administrative, l'accueil des usagers et des usagères, ainsi que la déontologie et les obligations des agent·es de la DGFIP.

Cette mini-formation est organisée dans les Centres Interrégionaux de Formation, selon un calendrier s'adaptant aux périodes de recrutement.

Ce parcours doit être complété en fonction de ton affectation, par des formations d'adaptation à l'emploi. Nous te conseillons de t'entretenir avec ton chef de service pour prévoir de t'inscrire aux parcours de formation nécessaire à l'exercice de tes missions.

Solidaires Finances Publiques a demandé que les parcours de formation des personnels contractuels soient étoffés et qu'aucun·e agent·e ne soit exclu de l'accès aux formations. Une réflexion sur ce sujet est en cours et devrait être effective dès 2022.

Ton évaluation professionnelle

En qualité d'agent·e de la DGFIP, tu seras évalué chaque année par ton chef de service, si ton contrat (CDD) est supérieur à un an. En cas de doute sur les termes employés dans le compte-rendu, Solidaires finances publiques est là pour te conseiller. N'hésite pas à nous contacter à carriere@solidairesfinancespubliques.org

Tes perspectives professionnelles au sein de l'administration : la préparation des concours

En tant que contractuel et au vu de la brièveté de ton contrat, il n'existe pas actuellement de passerelle qui te permette de devenir fonctionnaire titulaire. Tu peux toutefois mettre à profit ton expérience de notre administration pour préparer les concours externes de catégorie A, B ou C. A ce titre, Solidaires Finances Publiques accompagne ses adhérents qui préparent les concours de la DGFIP.



En portant notre voix devant la direction locale, la DG, les ministères, les élus locaux et les parlementaires, et en se mobilisant pour agir pour nous et le service public, mon syndicat mène un combat juste et actif!

Mon syndicat connaît les règles de gestion, les missions et les enjeux de la période, il assure la défense individuelle et collective, ça le rend crédible et légitime pour défendre nos droits et nos missions!

POUR T'INFORMER, DÉFENDRE DES DROITS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ, REJOINS-NOUS EN ADHÉRANT AUPRÈS DE TA SECTION LOCALE.

POUR AGIR COLLECTIVEMENT POUR L'ÉMANCIPATION, POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, POUR PLUS DE SOLIDARITÉ, DE JUSTICE FISCALE ET SOCIALE, REJOINS-NOUS !



Avec Solidaires Finances Publiques, je suis informé-e via mon correspondant qui me distribue l'Unité, les tracts et également par les HMI et assemblées générales organisées par la section locale !



ADHÉREZ !



SECTION :

Bulletin d'adhésion 2022
contractuel.les Fonction Publique

Solidaires SYNDICAL NATIONAL
Finances Publiques

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage

Prénom

NOM de naissance

Date de naissance

Catégorie C

Catégorie B

Catégorie A

Catégorie A +

Catégorie A ++

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

☎

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. :

@

☎

Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.org solidairesfinancespubliques.org